

ENTREPRENEURS  
GIRONDINS :  
ELIRE SON MAIRE, C'EST  
POSSIBLE !



# SAVIEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ VOTER DANS LA VILLE DE VOTRE ENTREPRISE ?

Votre entreprise, votre commerce, votre cabinet est implanté dans une autre ville que votre domicile personnel ?

Vous avez le sentiment d'être "invisibilisé" des décisions municipales alors qu'elles concernent directement votre activité économique ?

Bonne nouvelle : vous pouvez élire le maire de la commune de votre entreprise (même si vous n'y habitez pas) !

## QUI ?

### GÉRANT D'UNE SOCIÉTÉ

- depuis au moins deux ans
- société inscrite au rôle des contributions directes de la commune (depuis au moins 2 ans)

### ASSOCIÉ D'UNE SARL, SNC, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMPLE, SOCIÉTÉ CIVILE

- associé majoritaire ou unique (depuis au moins 2 ans)
- société inscrite au rôle des contributions directes de la commune\* (depuis au moins 2 ans)
- \*Société à responsabilité limitée (SARL), Société en nom collectif (SNC), Société en commandite simple, Société civile

### ASSOCIÉ D'UNE SA, SCA, SAS

- associé majoritaire ou unique d'une société inscrite au rôle des contributions de la commune (depuis au moins 2 ans)
- Société anonyme (SA), Société en commandite par action (SCA), Société par actions simplifiée (SAS)

## COMMENT ?

### GÉRANT D'UNE SOCIÉTÉ

- Décision de nomination (ou extrait) ou copie de la décision de nomination retranscrite sur le registre des décisions d'assemblée générale de la société ou même les statuts de la société.
- Document prouvant l'inscription de la société au rôle des contributions de la commune, depuis au moins 2 ans
- Attestation sur l'honneur de la continuité de votre situation de gérant (dirigeant) de la société depuis au moins 2 ans
- Vous pouvez utiliser ce modèle d'attestation sur l'honneur.

### ASSOCIÉ D'UNE SARL, SNC, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMPLE, SOCIÉTÉ CIVILE

- Copie des statuts constitutifs de la société ou copie des statuts mis à jour ou copie de l'acte de cession de parts
- Document prouvant l'inscription de la société au rôle des contributions de la commune depuis au moins 2 ans
- Attestation sur l'honneur de la continuité de votre situation d'associé majoritaire ou unique de la société depuis au moins 2 ans

### ASSOCIÉ D'UNE SA, SCA, SAS

- Attestation délivrée par la société dont vous détenez des parts ou des actions ou que vous dirigez
- Document prouvant l'inscription de la société au rôle de la commune depuis au moins 2 ans
- Attestation sur l'honneur de la continuité de votre situation d'associé majoritaire unique de la société depuis au moins 2 ans

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR VOTRE ÉLIGIBILITÉ : [CLIQUEZ ICI](#)

# DIRIGEANTES, DIRIGEANTS, N'ATTENDEZ PLUS : PRENEZ EN MAIN LE DESTIN DE VOTRE ENTREPRISE !

Vous avez **jusqu'au 6 février 2026**  
pour vous inscrire sur les listes  
électorales



Contact :  
Maxime SEGURET – Chargé de mission  
[mseguret@medef-gironde.fr](mailto:mseguret@medef-gironde.fr)  
06 84 91 40 07